

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens à participer au débat sur cette question de privilège, parce que c'est moi, je l'avoue, qui ai mis sur pied le système de la représentation régionale traditionnelle, vis-à-vis de mon parti s'entend.

Des voix: Ah bon!

M. Trudeau: On aura beau dire «Ah bon!» de l'autre côté, c'est une pratique consacrée par le temps. Je me souviens que sous le gouvernement du très honorable chef de l'opposition (M. Clark), on a veillé à ce que certaines régions qui n'avaient pas beaucoup de députés soient admises au cabinet, en choisissant des membres du Sénat. La raison d'être du cabinet, qui constitue le gouvernement dans notre système parlementaire, c'est d'entendre la voix des diverses régions du pays, de comprendre leurs demandes et d'essayer de satisfaire leurs besoins.

Il y a dix ans environ, conformément à cet usage qui remonte, je pense, aux débuts de la Confédération, on s'est plaint auprès de moi qu'en raison de la séparation qui existe entre l'exécutif et le législatif, il arrive très souvent que des circonscriptions fort bien représentées par des députés de notre parti ou des partis de l'opposition aient quand même le sentiment de ne pas avoir un accès direct au gouvernement, qui chez nous est distinct de la législation.

C'est pour cette raison, je pense, que le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a fort sagement précisé qu'il s'agissait de la Chambre des communes, expression qui a été citée par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae). C'était dans son troisième point, je pense.

● (1610)

Ici aux Communes, nous sommes tous, avant tout, des législateurs et nous représentons tous une circonscription du pays. Dans le régime actuel, il existe également des fonctions exécutives assumées par le gouvernement, qui est tantôt formé par des députés de ce côté-ci de la Chambre, tantôt par des députés de l'autre côté, que nous le voulions ou non. Naturellement, ils sont membres d'un parti politique déterminé. Mais leur rôle, et surtout leur rôle de législateur, consiste à veiller à ce que dans le choix et dans la mise en application de mesures on tienne compte des besoins des différentes régions du pays et on fasse en sorte qu'elles soient représentées le mieux possible.

C'est en partant de ce principe qu'il y a déjà neuf ans, je crois, ayant entendu bien des Canadiens de toutes les régions du pays se plaindre du manque de contact avec le cabinet, j'ai décidé de faire représenter chaque région ou chaque province par un ministre. Lorsqu'une province ne compte qu'un seul ministre, qu'elle soit représentée ou non par d'autres députés, il suffisait de dire par exemple que la province de la Colombie-Britannique allait être représentée par l'honorable sénateur Ray Perrault au cabinet, mais pas à la Chambre, c'est bien évident, puisqu'il y a bien des députés compétents en face qui représentent déjà les circonscriptions de cette province. Malheureusement pour nous, ils ne siègent pas au cabinet. Nous avons bien essayé d'attirer certains d'entre eux au cabinet, mais aucun n'a accepté. Par conséquent, nous avons voulu nous assurer la présence d'au moins un représentant de cette province au cabinet. A ce titre, on peut les considérer comme des ministres régionaux.

Privilège—M. Rae

Un problème se pose pour les provinces qui comptent plusieurs ministres et pour les provinces qui comptent un grand nombre de circonscriptions, surtout pour le Québec et l'Ontario qui ont de 70 à 80 circonscriptions. Dans ce cas, nous veillons à ce que le ministre régional—et à ce titre il y a un ministre supérieur pour chacune de ces provinces—soit aidé par d'autres ministres de cette province qui font partie du cabinet. Pour plus de facilité, nous essayons de répartir les circonscriptions de cette province de manière à ce que chaque ministre en représente un petit nombre. La répartition n'a pas été faite pour représenter uniquement les sièges de l'opposition mais plutôt tous les sièges. Si la Chambre le désire, et si elle me le permet, je déposerai tout à l'heure la liste des circonscriptions qui sont représentées par divers ministres.

Je le répète, lorsqu'une province n'est représentée que par un seul ministre, celui-ci représente toutes les circonscriptions de cette province. Là où il y en a plusieurs, les députés constateront que plusieurs ministres se sont partagé les circonscriptions, pour ainsi dire, et ont accordé toute leur attention à la circonscription ou aux circonscriptions en cause.

Par conséquent, madame le Président, je pense que dans son premier argument, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) fait la distinction entre les ministres chargés de régions, que la tradition approuve et reconnaît, comme il semble l'admettre, et les ministres chargés de circonscriptions. A la lumière de mon explication, le premier argument du député ne tient sans doute plus et tombe, puisqu'une province peut renfermer plusieurs régions et que chaque région peut renfermer plusieurs circonscriptions. Je le répète, il s'agit de nous assurer que les différentes régions, provinces et circonscriptions au Canada ont libre accès au gouvernement. Je pense que c'est là l'essentiel de la réponse du ministre des Finances à la question du député de Broadview-Greenwood. Si j'interprète bien le harsard, car je n'étais pas à la Chambre ce jour-là, la question du député ne se rapportait pas à une lettre en particulier ni aux démarches de l'un des ministres régionaux, elle avait trait à la théorie. Cette théorie se fonde sur la pratique reconnue qui remonte peut-être au début de la Confédération; notre gouvernement l'a améliorée un peu il y a huit ou neuf ans en s'assurant que plusieurs ministres donnent un coup de main dans les provinces qui ont beaucoup de grandes circonscriptions.

Comme je suis en train de l'expliquer, cette pratique qui consiste à permettre l'accès à l'exécutif du Parlement remonte à bien des années. A cause de la vaste étendue de notre pays, à cause de l'éloignement de notre capitale, à cause du fait que les députés d'une région ou d'une province donnée ne sont pas représentés au gouvernement, que ce soit le nôtre ou celui que dirigeait le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), je me suis rendu compte qu'il était devenu particulièrement urgent et important par les temps qui courent que des ministres soient chargés de ces fonctions et fassent comprendre aux électeurs que tous les bénéficiaires, toutes les bonnes lois et toutes les bonnes politiques ne viennent pas nécessairement des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral est aussi le gouvernement de tous les Canadiens. C'est la responsabilité, c'est de devoir des ministres, comme c'est celui de tous les députés de tous les partis, je l'espère, d'insister sur l'importance du gouvernement fédéral et du Parlement national en tant que gouvernement et Parlement de tous les Canadiens au